

# Sigles et définitions



## I - Sigles

**ADEME** : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

**AEP** : alimentation en eau potable

**AEU®** : approche environnementale de l'urbanisme

**AOC** : appellation d'origine contrôlée (niveau national)

**AMAP** : association pour le maintien d'une agriculture paysanne

**AOP** : appellation d'origine protégée (niveau européen)

**AOT** : autorité organisatrice des transports

**APPB** : arrêté de protection de biotope

**ASEP** : association sportive et d'éducation populaire

**ATMO Franche-Comté** : anciennement ASQAB, association de surveillance de la qualité de l'air sur l'agglomération bisontine et le sud Franche-Comté

**AudaB** : agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon

**BASIAS** : base de données d'anciens sites industriels et activités de services

**BASOL** : base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués)

**BBC** : bâtiment basse consommation

**BTP** : bâtiments et travaux publics

**CAD** : contrat d'agriculture durable

**CAGB** : communauté d'agglomération du Grand Besançon

**CBNFC** : conservatoire botanique national de Franche-Comté

**CCLB** : communauté de communes de La Bussière

**CCRO** : communauté de communes des Rives de l'Ognon

**CCVA** : communauté de communes de Vaîte-Aigremont

**CCVDB** : communauté de communes du Val de la Dame Blanche

**CCVSV** : communauté de communes du Val Saint-Vitois

**Cd** : cadmium anciennement appelé carbonate de zinc

**CET** : centre d'enfouissement technique

**CFC** : hydrocarbures fluorés

**CFM** : cadres des fonctions métropolitaines (anciennement EMS)

**CH<sub>4</sub>** : méthane

**CHU** : centre hospitalier universitaire

**CITEPA** : centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique

**CLA** : centre de linguistique appliquée

**CNRS** : centre national de la recherche scientifique

**CO** : monoxyde de carbone

**CO<sub>2</sub>** : dioxyde de carbone

**COS** : coefficient d'occupation des sols

**COV** : composés organiques volatils, comme le benzène (C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>)

**CSDU** : centre de stockage des déchets ultimes

**CTE** : contrat territorial d'exploitation

**DDAF** : direction départementale de l'agriculture et de la forêt

**DDASS** : direction départementale des affaires sanitaires et sociales

**DDE** : direction départementale de l'équipement

**DDRM** : diagnostic départemental des risques majeurs

**DREAL** : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Elle regroupe les anciennes DIREN et DRIRE

**ENIL** : école nationale d'industrie laitière

**ENS** : espaces naturels sensibles, issu d'un schéma départemental

**ENSMM** : école nationale supérieure de mécanique et des microtechniques

**EPCI** : établissement public de coopération intercommunale

**EPF** : établissement public foncier

**GES** : gaz à effet de serre

**GIEC** : groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat

**GNFC** : groupe naturaliste de Franche-Comté

**GNV** : gaz naturel pour véhicule

**HAP** : hydrocarbures aromatiques polycycliques

**HC** : hydrocarbures (imbrûlés)

**HCFC** : hydrochlorofluorocarbure

**HFC** : hydrofluorocarbure

**HQE®** : haute qualité environnementale

**ICPE** : installation classée pour la protection de l'environnement

**IFEN** : institut français de l'environnement

**INSEE** : institut national de la statistique et des études économiques

**IREP** : registre français des émissions polluantes

**LGV** : ligne à grande vitesse

**MJC** : maison des jeunes et de la culture

**MRR** : métropole Rhin-Rhône

**N<sub>2</sub>O** : oxyde nitreux ou protoxyde d'azote

**NO<sub>x</sub>** : oxyde d'azote

**NTIC** : nouvelles technologies de l'information et de la communication

**O<sub>3</sub>** : ozone

**ONF** : office national des forêts

**ORGFH** : orientations régionales de la gestion de la faune et de ses habitats

**PADD** : projet d'aménagement et de développement durable

**PCB** : polychlorobiphényles

**PCET** : plan climat énergie territorial

**PDASR** : plan départemental des actions de sécurité routière

**PDE** : plan de déplacements d'entreprises

**PDRH** : plan de développement rural hexagonal

**PDS** : plan de déplacements scolaires

**PDU** : plan de déplacements urbains

**PFC** : perfluorocarbures

**PHAE** : prime herbagère agro-environnementale

**PLH** : programme local de l'habitat

**PLU** : plan local d'urbanisme

**PM10 ou PM2,5** : poussières dites respirables, c'est-à-dire ayant un diamètre inférieur à 10µm

**PME** : petite et moyenne entreprise

**PMPOA** : programme de maîtrise des pollutions agricoles

**PNSE** : plan national santé environnement

**POS** : plan d'occupation des sols

**PPI** : plan particulier d'intervention

**PPRI** : plan de prévention du risque inondation

**PRG** : pouvoir de réchauffement global

**PRQA** : plan régional de la qualité de l'air

**PRSE** : plan régional santé environnement

**RBF** : réserve biologique forestière

**REP** : réseau écologique paneuropéen

**SAFER** : société d'aménagement foncier et d'établissement rural

**SAGE** : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

**SAU** : surface agricole utilisée

**SAUGE** : solidarités agricole et urbaine pour des gains économiques

**SDAB** : schéma directeur de l'agglomération bisontine

**SDAGE** : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

**SDENS** : schéma départemental des espaces naturels sensibles

**SF<sub>6</sub>** : hexafluorure de soufre

**SHON** : surface hors oeuvre nette

**SICTOM** : syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (en charge du traitement des déchets pour la communauté de communes de La Bussière)

**SIEVO** : syndicat intercommunal des eaux du Val de l'Ognon

**SMSCoT** : syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale

**SO<sub>2</sub>** : dioxyde de soufre

**SRADDT** : schéma régional d'aménagement et de développement du territoire

**STEP** : station d'épuration

**SYBERT** : syndicat mixte de Besançon et sa région pour le traitement des déchets

**SYTEVOM** : syndicat mixte à vocation unique pour le transfert, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères

**TCSP** : transport en commun en site propre

**TSP** : particules totales en suspension (PM10, PM2.5)

**UFC** : université de Franche-Comté

**UIOM** : usine d'incinération des ordures ménagères

**UNESCO** : united nations educational scientific and cultural organization (organisation internationale pour l'éducation, la science et la culture)

**VRD** : voirie et réseau divers

**ZAC** : zone d'aménagement concerté

**ZAD** : zone d'aménagement différé

**ZAE** : zone d'activités économiques

**ZAP** : zone agricole protégée

**ZDE** : zone de développement éolien

**ZICO** : zone importante pour la conservation des oiseaux

**ZNIEFF** : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

**ZPPAUP** : zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

**ZUF** : zone d'urbanisation future

## II - Définitions

### **Agglomération :**

*Au sens de l'INSEE :* ensemble des communes faisant partie de la même unité urbaine. La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. (INSEE)

*Au sens institutionnel :* ensemble des communes incluses dans une même communauté d'agglomération.

**Aléa :** manifestation d'un phénomène naturel d'occurrence et d'intensité données.

**Agenda 21 :** texte adopté par 173 gouvernements en 1992, lors du premier Sommet de la Terre à Rio. Il regroupe un ensemble de mesures qui concernent notamment le changement climatique, la désertification, la déforestation, la perte de la biodiversité, la pollution des eaux, l'épuisement des sols, les conditions de travail dans les pays en développement. L'Agenda 21 a une déclinaison destinée aux collectivités territoriales : l'Agenda 21 local. Fondé sur la participation et le partenariat des acteurs privés et publics, c'est un processus de définition de stratégies de développement de territoires qui déclinent, au niveau local, les principes de développement durable.

**Aménités :** emprunté à l'anglais *amenity*, synonyme d'agrément, de tout ce qui peut rendre un endroit agréable.

**Avifaune :** ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

**Bassin d'emploi :** espace géographique regroupant généralement plusieurs cantons et présentant une cohésion en matière d'infrastructures, de marché du travail et de mouvements économiques. Il correspond à un espace à l'intérieur duquel la majorité de la population réside et travaille.

**Bassin de vie :** plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.

**Biocénose :** groupement d'êtres vivants (plantes, animaux) coexistant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

**Biocide :** élément, ou composé chimique, présentant une toxicité significative pour un ensemble d'êtres vivants.

**Biodiversité :** représente à la fois la richesse biologique constituée par l'ensemble des organismes vivants mais aussi les relations qu'ils peuvent avoir avec les milieux dans lesquels ils vivent.

**Biotope :** territoire occupé par une biocénose. Ensemble de facteurs physiques, chimiques et climatiques, relativement constants, constituant l'environnement de cette biocénose. C'est la composition non vivante d'un écosystème, renfermant des ressources suffisantes pour assurer le développement et le maintien de la vie.

**Cadencement des transports :** correspond à des passages de véhicules (train, tram, bus) à intervalles horaires réguliers. Il s'accompagne en général d'une fréquence.

**Circuit court agricole :** relation directe, ou avec au maximum un intermédiaire, entre le producteur et le consommateur. Le circuit court s'exerce tout au plus à l'échelon régional, néanmoins, les relations directes conclues par Internet peuvent être incluses dans cette notion.

**Coefficient d'occupation du sol (COS) :** fixe l'intensité du bâti susceptible d'être réalisé sur une parcelle et sert à définir le rapport entre la surface du terrain et le droit à construire de la surface hors oeuvre nette (SHON).

**Colline :** relief de faible altitude, de forme grossièrement circulaire et à sommet arrondi.

**Communauté d'agglomération :** établissement public de coopération intercommunale qui regroupe plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants.

**Communauté de communes** : établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave (cette condition n'est pas exigée pour les communautés de communes existantes à la date de la publication de la loi ou issues de la transformation d'un district ou d'une communauté de villes).

**Corridors écologiques (ou couloirs, continuums, continuités)** : ensemble d'habitats ou d'éléments paysagers reliés entre eux et permettant la propagation et la circulation des espèces végétales et animales.

**Coteau** : versant d'une colline, d'un plateau.

**Economie résidentielle** : regroupe l'ensemble des activités d'un territoire destinées à satisfaire les besoins de sa population.

**Écosystème** : unité écologique fonctionnelle douée d'une certaine stabilité, constituée par un ensemble d'organismes vivants (biocénose) exploitant un milieu naturel déterminé (biotope). Cette notion intègre également les interactions des espèces entre elles et avec leur milieu de vie.

**Espèces à forts enjeux de conservation ou espèces prioritaires** : espèces dont la conservation mérite une attention particulière au vu des menaces et des priorités d'action en Franche-Comté, aux niveaux national et international.

**Espèces remarquables** : espèces rares ou menacées n'étant pas couvertes par une protection réglementaire.

**Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)** : regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

**Étalement urbain** : développement dispersé des surfaces urbanisées à l'extérieur des centres urbains et des villages, le long des routes et en milieu rural. Ce type de développement contribue à éloigner les lieux de résidence des lieux d'emploi et de consommation et donc à augmenter les déplacements automobiles.

**Etiage** : débit le plus bas d'un cours d'eau.

**European Energy Award®** : certification européenne qui permet aux collectivités d'entrer dans un processus de management de la qualité appliqué à l'énergie au niveau territorial.

**Fonction métropolitaine** : activités économiques et équipements qui contribuent au rayonnement et à l'image de la ville : université et recherche, activités de hautes technologies, tertiaire supérieur, siège de grandes entreprises, grands équipements ou événements culturels et sportifs, aéroports internationaux, gares TGV...

**Futaie jardinée** : peuplement d'arbres d'âge et de taille différents résultant de coupes fréquentes et très sélectives, appelées aussi jardinage.

**Futaie régulière** : coupe organisée de tous les arbres d'une même parcelle forestière lorsque la futaie a atteint un âge adulte d'exploitation (80, 150 ans).

**Grenelle 2** : fait suite au grenelle 1 qui a fixé les nouveaux objectifs de la politique environnementale. Le grenelle 2 est la déclinaison opérationnelle du grenelle 1. la loi grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010.

**Habitat** : partie d'un biotope occupé par une espèce.

**Habitat naturel d'intérêt communautaire** : habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions

biogéographiques et pour lequel doit être désignée une zone spéciale de conservation (ZSC).

**Hameau** : petit groupe de maisons isolé du reste du village ou de la ville. Le SCoT de Besançon considère qu'un groupe de cinq bâtiments au plus (moins de 6) est un hameau.

**Haute qualité environnementale (HQE®)** : démarche de management de projet visant à maîtriser les impacts d'une opération de construction ou de réhabilitation sur l'environnement.

**Hémicryptophyte** : forme biologique des plantes dont les bourgeons persistant durant la mauvaise saison sont situés au niveau du sol.

**Indice ATMO** : indice déterminé à partir des niveaux de pollution mesurés au cours de la journée par les stations de fond urbaines et périurbaines de l'agglomération. C'est un indicateur de la qualité de l'air qui repose sur les concentrations de 4 polluants (dioxyde d'azote, particules de type PM10, ozone, dioxyde de soufre).

**Logement** : local séparé et indépendant utilisé pour l'habitation. Un logement habité de façon permanente est une résidence principale.

**Logement collectif** : logement dans un immeuble collectif (appartement).

**Logement individuel** : construction qui ne comprend qu'un seul logement (maison).

**Logement occasionnel** : logement, ou pièce indépendante, utilisé occasionnellement pour des raisons professionnelles.

**Logement à loyer plafonné** : ensemble constitué du parc locatif public et du parc locatif privé à loyer plafonné. Logement destiné à des personnes à revenus modestes qui auraient des difficultés à se loger dans le marché libre.

**Logement vacant** : logement inoccupé.

**Ménage** : désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

**Métropole Rhin-Rhône** : réseau de coopération transfrontalier et interrégional unissant 10 villes et agglomérations : l'Eurodistrict Trinational de Bâle (Bâle en Suisse, Lörrach en Allemagne et Saint-Louis en France), Mulhouse, Belfort, Montbéliard, Besançon, le Réseau Urbain Neuchâtelois (association suisse réunissant l'État de Neuchâtel et les communes de ce canton), Dole, Dijon, Le Creusot-Montceau-les-Mines, Châlon-sur-Saône. L'ensemble regroupe plus de 2 millions d'habitants et 1,1 million d'emplois.

**Migrations alternantes** : désigne les déplacements effectués pour se rendre au travail depuis sa commune de résidence si celle-ci est différente du lieu d'activité.

**Milieu remarquable** : caractérisé par sa singularité, sa qualité. Il peut s'agir d'un site d'une rare qualité, d'une végétation comportant des plantes rares, d'un biotope propice à la survie d'une espèce animale ailleurs menacée...

**Mode doux** : mode de déplacement non motorisé (vélo, roller, marche à pied...).

**Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)** : outil principal par lequel est réalisé la réhabilitation des centres urbains et des bourgs ruraux. Les OPAH sont destinées aux propriétaires occupants ou bailleurs.

**Pelouses calcicoles** : milieux herbacés semi-naturels composés de plantes à couvert bas et parfois discontinu. Ce couvert végétal se développe sur un sol riche en calcaire et pauvre en éléments nutritifs. Ce milieu héberge des espèces rares adaptées à des conditions de vie extrêmes, en particulier au niveau de la flore et des insectes.



**Périurbain - périurbanisation** : processus de redistribution géographique des hommes et des activités économiques dans un espace accessible, autour des noyaux urbains. Ce processus, qui touche toutes les villes (même petites), peut être qualifié de passage de l'agglomération à l'aire urbaine : la ville s'étale et ne se développe plus forcément en continuité des tissus existants.

**Personne publique associée (PPA)** : ensemble des collectivités territoriales, services de l'État et organismes publics qui doivent être associés à l'élaboration d'un document d'urbanisme (SCOT, PLU) d'après le Code de l'urbanisme.

**Pôle de compétitivité** : combinaison d'entreprises, centres de formation et de centres de recherche publiques ou privés sur un territoire donné, qui travaillent ensemble autour de projets communs très innovants (voir <http://www.competitivite.gouv.fr/>).

**Réhabilitation urbaine** : réaménagement d'immeubles ou de quartiers sans destruction préalable.

**Rénovation urbaine** : opération de destruction suivie de reconstruction d'immeubles ou de quartiers.

**Réseau Natura 2000** : réseau écologique européen de sites naturels.

**Résidence principale** : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

**Résidence secondaire** : logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.

**Résilience** : aptitude d'un écosystème à retrouver son équilibre après une perturbation.

**Ripisylve** : formation d'arbres installés le long d'un cours d'eau.

**Risque** : conséquence d'un aléa d'origine naturelle ou humaine dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dégâts importants.

**SEVESO** : directive européenne relative aux risques d'accidents industriels. Celle-ci impose aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs. Elle met en place des exigences en matière de sécurité et met l'accent, entre autres, sur les mesures de prévention, les programmes d'inspection des entreprises et l'urbanisation autour des usines à haut risque.

**Solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

**Solde naturel** (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots «excédent» ou «accroissement» sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

**Surface hors œuvre nette (SHON)** : surface qui intervient au numérateur dans le calcul du coefficient d'occupation des sols.

**Sylviculture** : ensemble des techniques permettant la création et l'exploitation rationnelle des forêts tout en assurant leur conservation et leur régénération.

**Taillis sous futaie** : type d'exploitation forestière composé de deux étages distincts : un taillis d'arbustes coupé à intervalle de quelques années pour le chauffage, l'outillage, le fascinage

des digues (...) ; un étage de grands arbres que l'on laisse croître jusqu'à maturité.

**Taxon** : unité quelconque (famille, genre, espèce...) de la classification zoologique ou botanique.

**Trame verte et bleue** : La trame verte est définie dans le cadre du Grenelle de l'environnement comme un outil d'aménagement du territoire, constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. Elle est complétée par une trame bleue formée des cours d'eau et masses d'eau et des bandes végétalisées généralisées le long de ces cours et plans d'eau. L'objectif de la trame verte et bleue est d'assurer une continuité biologique entre les grands ensembles naturels et dans les milieux aquatiques pour permettre notamment la circulation des espèces sauvages..

**Transport en commun en site propre (TCSP)** : transport en commun qui emprunte une voie ou un espace qui lui est réservé (tram-train, tramway, couloirs réservés aux bus).

**Urbanisation** : processus de croissance de la population urbaine et d'extension des villes.

**ZICO** : zone importante pour la conservation des oiseaux. Ce sont des sites réglementés abritant des effectifs significatifs d'oiseaux.

**ZNIEFF** : secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

**ZNIEFF de type I** : correspondent à des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire.

**ZNIEFF de type II** : grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les ZNIEFF de type II peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

**Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)** : procédure partiellement décentralisée de protection d'un périmètre sensible sur le plan architectural et paysager créée par la loi du 7 janvier 1983.



# Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine

## Rapport de présentation

---

Syndicat mixte du SCoT  
La City, 4 rue Gabriel Plançon  
25 043 Besançon Cedex  
Tél : 03 81 65 06 80  
Fax : 03 81 65 06 99  
Courriel : [smSCoT@grandbesancon.fr](mailto:smSCoT@grandbesancon.fr)

AudaB  
Hôtel Jouffroy, 1 rue du Grand Charmont  
25 000 Besançon  
Tél : 03 81 21 33 00  
Fax : 03 81 21 32 99  
Courriel : [contact@audab.org](mailto:contact@audab.org)